



DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

**PROCES-VERBAL PROVISoire DANS L'ATTENTE DE SA VALIDATION PAR LE CONSEIL GENERAL LORS DE SA PROCHAINE SEANCE**

Séance du Conseil général sous la présidence de **M. Pierre-Alain Joye**, Président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

**M. le Président** salue les Conseillers généraux présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public.

Il espère que ce début d'année se passe très bien pour chaque membre ainsi que ses proches. La dernière séance du Législatif a duré très longtemps mais c'est la preuve que le système fonctionne bien et qu'il permet à chacun de s'exprimer par rapport à ses attentes. Avec le Bureau du Conseil général, il a été décidé de faire cette séance de nouveau à la salle de la Prillaz (qui est bien adaptée pour accueillir les séances). Quelques modifications ont été apportées à la configuration des lieux, ce qui devrait permettre d'apporter une meilleure visibilité à certains participants. Il a également été demandé à ce que le chauffage fonctionne correctement durant la séance et il espère que ce sera le cas. Rien n'est figé dans le marbre pour les prochaines séances et il n'est absolument pas dit que la salle de la Grenette n'accueillera plus à l'avenir les séances du Conseil général (mais il faudra probablement trouver une solution par rapport aux normes de sécurité). Un grand merci à Jean-Michel et Christine pour la parfaite organisation de la sortie en raquettes. Ce genre d'activité est très importante pour une bonne cohésion au sein du Conseil général et c'est toujours un plaisir pour les participants. M. le Président ne peut qu'encourager toutes les personnes présentes ce soir à participer à ce genre d'événement, ils passeront assurément une excellente soirée. Le Conseil communal reviendra tout à l'heure sur le budget 2020 et sur les conséquences concrètes de la décision prise de ne pas augmenter le tarif de base pour l'évacuation des déchets.

Comme annoncé lors de la dernière séance de 2019, **M. le Président** rappelle la démission de M. Serge Thorimbert (PDC) avec effet au 31 décembre 2019. Il a le plaisir d'accueillir un nouveau membre du Conseil général en la personne de M. Bruno Marmy pour le Groupe PDC. M. Marmy a été assermenté en date du 20 janvier dernier et peut donc légalement siéger au sein du Législatif. Il lui souhaite la bienvenue. Applaudissements.

De plus, tout le monde est au courant de la démission pour la fin du mois de février de M. le Syndic André Losey. C'est donc la dernière fois que M. Losey participe à une séance du Conseil général et il lui souhaite de vivre sereinement celle-ci. Il le remercie d'ores et déjà pour son très grand investissement pour la communauté durant toutes ces années. Il reviendra sur cette démission en fin de séance.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1<sup>er</sup> février 2017. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 12 de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

**SCRUTATEURS**

Mmes et M. Ariane Baudois, Rose-Marie Rodriguez et Steve Pillonel.

**CONSEIL GENERAL**

Sont excusés : MM. Matthieu Duc, Jean-Claude Frey, Jollan Gorret, Fabien Liniger et Pierre Ménétrety

55 Conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 28 voix.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

**CONSEIL COMMUNAL**

Le Conseil communal est présent in corpore.

**M. le Président** prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs. Il remercie également de bien vouloir utiliser les micros lors des interventions.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2019.
2. Communications du Conseil communal.
3. Election d'un membre à la Commission de l'énergie pour la période administrative.
4. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 113'000.00 TTC pour financer des mesures d'accompagnement à la mise en place d'un concept de vaisselle réutilisable pour les manifestations – message no 98.
5. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 69'000.00 TTC pour la pose d'une couche de roulement sur la partie de la Route de la Chapelle située devant le Cycle d'orientation et la salle de sport « Amarante », à Estavayer-le-Lac – message no 99.
6. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 47'000.00 TTC pour la pose d'une couche de roulement sur la Route de la Ferme, à Estavayer-le-Lac – message no 100.
7. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 71'000.00 TTC pour la réfection d'une partie de la route reliant Franex à Granges-de-Vesin – message no 101.
8. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 525'000.00 TTC pour la création d'un cheminement piétonnier le long du lac entre Estavayer-le-Lac et Font – message no 102.
9. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 66'000.00 TTC pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à la Place Saint-Claude, à Estavayer-le-Lac – message no 103.
10. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 115'000.00 TTC pour la création d'un bouclage du réseau d'eau potable dans le quartier du Bégu à Font – message no 104.
11. Octroi d'un crédit d'étude de CHF 246'000.00 TTC pour le réaménagement de la Rue du Musée, de l'Impasse des Jardins et de la Ruelle de la Fausse-Porte, Estavayer-le-Lac – message no 105.
12. Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 639'000.00 TTC pour l'assainissement des anciens stands de tir de Font et d'Estavayer-le-Lac, ainsi que pour une participation financière à la pose de récupérateurs de balles pour les stands de Forel, Bussy et Lully – message no 106.
13. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019**

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal est approuvé par 54 oui et 1 abstention.

**M. le Président** remercie Mme Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

**2. COMMUNICATION DU CONSEIL COMMUNAL**

**M. le Président** donne la parole au Conseil communal.

**M. André Losey**, Syndic, communique :

**Suivi de différents messages votés**

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le suivi de différents messages votés depuis le début de la législature :

- Message 71 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 83'000.00 TTC pour le remplacement de 6 horodateurs : tous les appareils ont été installés et sont opérationnels ;
- Message 79 concernant l'octroi d'une délégation de compétence pour la mise à disposition d'un terrain d'environ 7'270 m<sup>2</sup>, sur la parcelle RF 2534, en zone d'activité « Plein Sud », sous forme d'un droit distinct et permanent (DDP) d'une durée de 50 ans, au prix annuel de CHF 7.20/m<sup>2</sup> : l'acte notarié pour la constitution de ce DDP avec Mooser Immobilier SA pour la construction d'un garage pour machines agricoles a été signé en début d'année et les travaux de construction sont en cours ;
- Message 86 concernant l'adoption du Règlement de la Commune d'Estavayer sur les cimetières : ce règlement a été approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales en date du 10 janvier 2020. Il est donc en vigueur.

Nous profitons également de cette communication pour vous donner quelques informations concernant les messages 83 relatif à l'adoption du Règlement communal concernant l'accueil préscolaire et 84 concernant l'adoption du Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES). Comme cela vous a été communiqué lors de la dernière séance du Conseil général, ces règlements ont été approuvés par la Direction de la santé et des affaires sociales en date du 28 novembre 2019 pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Concernant les tarifs, qui constituent une annexe aux règlements de portée générale précités, le Conseil communal a, dans un premier, décidé de ne pas faire coïncider la modification des tarifs avec l'entrée en vigueur des règlements au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce qui aurait été possible à son sens, mais de les modifier au 1<sup>er</sup> avril 2020. Ce délai a été décidé pour permettre aux parents d'avoir le temps d'évaluer l'impact des nouveaux tarifs et du nouveau mode de calcul sur leur ménage. Les parents ont été informés à la mi-janvier de l'entrée en vigueur des nouveaux règlements et des nouveaux tarifs. Comme vous avez pu le lire dans la presse, ces nouveaux tarifs ont créé des remous au sein de la population qui reproche à la Commune une importante hausse ainsi que de ne pas faire coïncider le changement de tarifs avec une rentrée scolaire.

Concernant la modification des tarifs, la nouvelle tablette était présente pour information en annexe des messages validés par le Conseil général. Une adaptation de ces tarifs, qui n'avaient pas évolué depuis 10 ans pour l'AES, était nécessaire pour mieux couvrir les coûts de fonctionnement des structures qui étaient dans les meilleur marché du Canton pour les parents. Nous précisons que cette hausse a un impact important essentiellement sur les hauts revenus. Pour la plupart des ménages avec revenus modestes ou moyens, les tarifs sont à la hausse dans certains cas, respectivement plus ou moins stables et selon les situations, il y a même des baisses.

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

Concernant la date d'entrée en vigueur de ces tarifs, nous comprenons la réaction de certains parents qui estiment qu'un changement en cours d'année scolaire leur laisse peu de marge de manœuvre. C'est pourquoi le Conseil communal a décidé de repousser l'entrée en vigueur de ces nouveaux tarifs à la prochaine rentrée scolaire, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> août 2020. Les parents seront avertis de cette décision par courrier ces prochains jours. Avant d'envisager une désinscription, nous encourageons néanmoins tous les parents à analyser de manière précise les impacts de ces nouveaux tarifs. En effet, le mode de calcul du revenu déterminant a changé et c'est ce revenu déterminant qui sert de base à la nouvelle tarification.

**M. Philippe Aegerter**, Conseiller communal, communique :

**Budget 2020 – Taxe concernant la déchetterie et les ordures ménagères**

Lors de la séance du Conseil général du 19 décembre 2019, l'augmentation à CHF 70.00 HT par habitant de la taxe concernant la déchetterie et les ordures ménagères, émergeant à la rubrique 720 du budget 2020, a été refusée et donc maintenue à CHF 60.00 HT par habitant. Pour rappel, cette augmentation de CHF 10.00 devait permettre de respecter le cadre légal de couverture des charges par les recettes pour cette rubrique, soit 74.3% (alors que le minimum légal est fixé à 70%).

Le responsable du dicastère des finances a annoncé lors des débats qu'une réserve « ordures ménagères » figurant au bilan pour CHF 223'520.09 pouvait être utilisée pour pallier le manco qu'une taxe maintenue à CHF 60.00 HT allait générer. En effet, sans cette augmentation, la couverture au budget est de 63.5%, soit en-deçà du cadre légal précité.

Or, après vérification, cette réserve a déjà été utilisée pour amortir partiellement le crédit d'investissement de CHF 275'000.00 pour l'installation de containers enterrés et de poubelles, ainsi que divers travaux d'installation de compacteurs dans les diverses localités de la Commune (message n°51 accepté par le Conseil général du 23 mai 2018).

Le recours à une réserve n'étant plus possible, le Service des communes a été sollicité pour obtenir son avis sur la problématique. Selon ce Service, une couverture inférieure à 70% au niveau du budget n'est pas dramatique pour autant que la situation soit rétablie dès le budget 2021.

En conclusion, le budget 2020 présente un excédent de charges de CHF 1'283'170.80 après l'intégration de la suppression du montant du curage de la Sicel (CHF 100'000.00) et de la non-acceptation de l'augmentation de la taxe concernant la déchetterie et les ordures ménagères à CHF 70.00. Pour rappel, cet excédent s'élevait à CHF 1'298'570.80 dans le budget présenté par le Conseil communal.

Le Conseil communal prie le Conseil général de bien vouloir l'excuser pour les hésitations et les imprécisions entourant le débat sur ce point lors de la dernière séance du Conseil général.

**M. le Président** relève à ce sujet que ce problème risque de se poser à nouveau en 2021 donc il encourage le Conseil communal, lorsqu'il va élaborer le budget 2021, voire déjà maintenant, à intégrer la Commission pour la gestion des déchets aux discussions afin d'essayer de trouver des solutions ensemble.

**3. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE L'ENERGIE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

Suite à la démission de M. Serge Thorimbert, un membre doit être élu à la Commission de l'énergie pour la période administrative.

**M. le Président** fait part qu'il a reçu la candidature de M. Bruno Marmy du Groupe PDC.

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidat correspond au nombre de siège. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

**M. le Président** proclame élu M. Bruno Marmy du Groupe PDC en qualité de membre à la Commission de l'énergie pour la période administrative. Applaudissements.

**4. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 113'000.00 TTC POUR FINANCER DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE D'UN CONCEPT DE VAISSELLE REUTILISABLE POUR LES MANIFESTATIONS – MESSAGE NO 98**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Beat Scheibli**, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière a étudié la demande de crédit du message no 98. Cet investissement, présenté une première fois le 19 décembre 2019 au Conseil général, avait fait l'objet d'une demande de renvoi, ceci à cause de l'absence d'un concept d'application pour les manifestations. Le Conseil communal présente cette fois une mouture plus complète et la Commission financière a pu discuter avec le Conseiller en charge de ce dossier pour lui poser ses questions et apporter ses remarques. Par principe, elle n'encourage pas la Commune à concurrencer les prestations de sociétés commerciales mais l'investissement en question a un but écologique et apporte en quelque sorte un soutien financier aux sociétés locales. Si la mise en place de ce concept demande aux différents événements un effort logistique supplémentaire, celui-ci peut être financièrement neutralisé par la mise à disposition de cette vaisselle réutilisable par la Commune. En impliquant la Fondation « La Rosière » pour le lavage et la logistique, cela apporte un plus non négligeable à cette initiative du Conseil communal. La Commission financière demande à la Commune de facturer un montant fixe pour chaque récipient non rendu afin d'éviter le gaspillage. Elle l'encourage également à acquérir dans un premier temps un stock de base et de le compléter par la suite selon les besoins avérés des manifestations. A une grande majorité des membres présents, elle prévise favorablement l'octroi de ce crédit d'investissement.

**M. Samuel Ménétreay**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de remarque complémentaire et reste à disposition.

**M. Alexandre Rey**, au nom du Groupe indépendant, informe que ce dernier soutient la mise sur pied d'une directive visant à favoriser l'utilisation de vaisselle réutilisable pour les manifestations d'une certaine importance. Cependant le message présenté et principalement le montant de l'investissement posent un certain nombre de questions :

- Une liste des manifestations qui rentrent dans la catégorie devant utiliser de la vaisselle réutilisable pour connaître la demande a-t-elle été établie ?
- Les organisateurs de ces manifestations ont-ils été approchés pour savoir s'ils ont déjà mis en place ce type de mesure et si oui, sont-ils prêts à travailler avec la Commune ?
- Une étude de marché a-t-elle été faite pour voir si les acteurs implantés sur ce segment sont en nombre et s'il reste de la place pour un nouvel acteur ? Le concept de la Commune en partenariat avec « La Rosière » sera soumis à la concurrence, est-ce vraiment le rôle de la Commune de se lancer dans ce « business » ? Que va faire la Commune si les concurrents cassent les prix ?
- Le stock prévu de 70'000 récipients est-il suffisant pour satisfaire toutes les grosses manifestations se déroulant sur le territoire communal ?

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

Sans réponse à ces questions, il semble difficile d'accorder un crédit de CHF 113'000.00 pour la mise sur pied de ce concept sans avoir de garantie sur la viabilité du système mis en place et l'assurance que les organisateurs favorisent l'offre de la Commune. Le Groupe ne voudrait pas que l'on vienne lui dire dans quelque temps que le système n'est pas rentable et que l'on se retrouve avec un stock de récipients inutilisés, stockés dans les dépôts de la Commune. Il pense qu'il serait judicieux de prévoir un montant d'un centime pour permettre l'amortissement de l'achat des récipients ce qui ne renchérirait que de très peu le prix de location et de lavage de la vaisselle. Pour terminer, le refus du message ne mettrait pas en péril la directive car elle est du ressort du Conseil communal.

**M. Samuel Ménétreay**, rapporteur du Conseil communal, répond qu'effectivement le Conseil communal a une bonne idée, selon les discussions qui ont eu lieu, du nombre de manifestations qui auraient besoin de ce service. Pour ce qui est d'approcher les différents organisateurs des manifestations, oui le Conseil communal l'a fait ; il a même reçu des appels de sociétés qui demandent, en cas d'acceptation du crédit ce soir, si elles pourraient déjà bénéficier de ce concept en 2020, donc oui il y a une demande. Est-ce que c'est le rôle de la Commune d'avoir un « business » par rapport à cela ? Effectivement non. Ce n'est pas la proposition faite ; ce qui est proposé ce sont des mesures d'accompagnement par rapport à de nouvelles contraintes mises en place par la Commune pour une meilleure gestion des déchets dans les manifestations. Dans ce cadre-là, en discussion avec « La Rosière » un partenariat a été trouvé pour travailler en circuit court pour éviter que des gobelets arrivent par camions d'Espagne ou de France et soient renvoyés dans ces pays : le but est de créer une offre qui soit créatrice de richesse pour la région, voire même pour la Commune dans ce cas de figure. « La Rosière » a également entrepris les démarches nécessaires pour le tunnel de lavage avec un business plan qui a abouti sur un accord du Canton. Le fait d'avoir une institution telle que « La Rosière » qui n'a pas comme but de perdre de l'argent et qui accepte d'aller dans ce sens-là, c'est déjà un bon signe ; le Canton qui est d'accord de soutenir ce système c'est un autre bon signe et, de l'autre côté, il y a déjà l'aval de passablement d'associations. Tous ces éléments, même s'il n'a pas répondu clairement à toutes les questions de M. Rey, sont des bonnes indications que ce système est amené à bien fonctionner.

**M. Mathieu Arm**, au nom d'une large majorité du Groupe PLR, propose d'accepter l'octroi de ce crédit d'investissement. En effet, il tient à soutenir ce crédit d'investissement qui va permettre aux sociétés de la Commune d'Estavayer de bénéficier de la vaisselle réutilisable lors des manifestations et estime que cette démarche est une belle amorce écologique et une première mesure dans le concept de réduction des déchets. Il salue également la proposition du Conseil communal qui apporte des solutions d'aide aux manifestations plutôt que simplement imposer de nouvelles directives. Si ce concept de vaisselle réutilisable est accepté, il permettra aussi à la Fondation « La Rosière » de recevoir des subventions du Canton de Fribourg et ainsi créer des ateliers de travail supplémentaires pour des personnes adultes en situation de handicap. Le Groupe est conscient que ce projet nécessitera quelques adaptations pour être totalement performant mais il est persuadé que le Conseil communal et la Fondation « La Rosière » trouveront le règlement d'application adéquat. Estavayer est une Commune importante du Canton de Fribourg et elle se doit de lancer un signal fort de pionnier contre la lutte du « tout à la poubelle ».

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

**M. Claude Sambou**, au nom du Groupe UDC, trouve très louable que la Commune tienne à faire participer une entreprise locale et encore mieux « La Rosière » à son projet de vaisselle réutilisable. Lors de sa séance de Groupe, il est ressorti plusieurs points concernant ce message. Premièrement, suite à la dernière manifestation qui vient d'avoir lieu à Estavayer, à savoir le Carnaval, voici ce qu'il a été remarqué : la vaisselle réutilisable n'était pas utilisée sur l'ensemble de la manifestation ce qui, à son avis, n'a pas de sens et peut amener à une incompréhension des participants à la fête. Il faudrait imposer aux bistrotiers et commerçants qui vendent des boissons à l'emporter d'utiliser aussi de la vaisselle réutilisable (le plus intéressant pour eux serait de prendre celle de la Commune pour éviter la complication du retour de la consigne). Deuxièmement, il a été remarqué que les boissons non alcoolisées étaient vendues en canettes alu et avec un verre en plastique non réutilisable ce qui va à l'encontre du message écologique car ces gobelets se sont retrouvés un peu partout en ville et les canettes de loin pas placées dans les poubelles prévues à cet effet. Les gens qui vont retrouver des verres en plastique dans leurs jardins, bords de fenêtres ou haies de thuyas préféreraient qu'ils soient réutilisables afin de les rendre lors de la prochaine manifestation et ainsi recevoir la consigne ce qui serait juste une petite rétribution à leur effort écologique. Troisièmement, à l'approche de l'été et de ses cocktails se buvant à la paille (Mojito, Caipirinha, Spritz, etc) est-il prévu que les pailles soient aussi obligatoirement en d'autres matériaux que le plastique ? Il finira par un conseil à donner aux organisateurs : il serait bien de prévoir un ou des lieux de collecte de la vaisselle à la sortie des manifestations, voire aux parkings afin que les gens qui prennent un dernier verre pour la route (de Coca : attention à Via Sicura !) puisse le rendre au lieu de le jeter car ils n'auront pas envie de retourner juste pour ça. Cela évitera des pertes inutiles. Par conséquent, le Groupe UDC pense que ce message est bénéfique pour la Commune et donnera une bonne image mais il faudrait l'améliorer et aller plus loin.

**M. Axel Catillaz**, au nom du Groupe PDC, tient tout d'abord à remercier le Conseil communal d'avoir révisé et complété le présent message. Cette nouvelle mouture contient les informations nécessaires permettant au Conseil général d'évaluer de manière objective cet objet. L'acceptation de ce crédit d'investissement permettra de diminuer l'empreinte écologique des manifestations staviacoises, tout en ayant également un angle social, puisque le lavage des verres sera assuré par la Fondation "La Rosière". De plus, en lieu et place d'une interdiction pure et simple de la vaisselle à usage unique, la Commune d'Estavayer apporte, au travers de ce message, une mesure d'accompagnement offrant ainsi aux futurs organisateurs de manifestations une solution facile à mettre en pratique. Cependant, deux points nécessitent une attention particulière du Conseil communal. Premièrement, dans un contexte actuel marqué par une prise de conscience écologique, le marché de la vaisselle réutilisable est en pleine expansion et évolue rapidement. L'offre disponible doit donc s'adapter rapidement afin de faire face aux besoins de la demande. Afin de pallier ce risque économique, il est nécessaire que le Conseil communal veille au maintien de tarifs compétitifs. Dans le cas contraire, le risque que les organisateurs s'adressent à d'autres fournisseurs existe. Deuxièmement, le succès d'une telle mesure dépend également de son acceptation de la part des organisateurs de manifestations et de la population. Il est donc capital que la Commune communique de manière efficace et utilise tous les canaux qui sont à sa disposition, tels que le Journal communal, la presse locale, ainsi que l'organisation d'une séance d'informations à l'intention des sociétés locales. En conclusion, le Groupe PDC recommande d'accepter ce message afin que la Commune, en veillant à réduire la production de déchets, soit un exemple pour ses concitoyennes et concitoyens.

**Mme Julie Bourqui**, au nom du Groupe PS, est favorable à ce crédit et remercie le Conseil communal des compléments apportés par rapport au premier message soumis. Cependant, il demande au Conseil communal de réfléchir à moyen terme à élargir ce concept de vaisselle réutilisable à l'ensemble des manifestations du territoire communal mais également de proposer, dans un premier temps, puis d'imposer ce concept aux bars, restaurants ou tout autre lieu utilisant de la vaisselle à usage unique.

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

**M. Nicolas Giacomotti**, Conseiller général, demande si la Commune a approché « La Rosière » pour lui demander si elle était d'accord de faire cet investissement. Comme ses collègues, il est convaincu par le concept et par le règlement qui seront mis en place mais ne comprend pas pourquoi ce n'est pas « La Rosière » qui fait cet investissement.

**M. Samuel Ménétrey**, rapporteur du Conseil communal, remercie l'ensemble des Groupes pour leurs remarques très constructives. Pour répondre à M. Giacomotti, oui cela fait deux ans que le Conseil communal travaille sur ce projet avec « La Rosière ». Il était logique pour le Conseil communal que cet investissement revienne à la Commune ; l'aide octroyée en contrepartie de l'augmentation des charges induites par la nouvelle directive communale devait être supportée par la Commune et non « La Rosière ». C'est clair qu'ils vont eux aussi acheter quelques gobelets mais ils vont les louer ; donc il n'y aurait pas eu cette mesure d'accompagnement de leur part.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, le crédit d'investissement de CHF 113'000.00 TTC pour financer des mesures d'accompagnement à la mise en place d'un concept de vaisselle réutilisable pour les manifestations est accepté par 53 oui et 2 abstentions.

**5. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 69'000.00 TTC POUR LA POSE D'UNE COUCHE DE ROULEMENT SUR LA PARTIE DE LA ROUTE DE LA CHAPELLE SITUEE DEVANT LE CYCLE D'ORIENTATION ET LA SALLE DE SPORT « AMARANTE », A ESTAVAYER-LE-LAC – MESSAGE NO 99**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Carlo Bonferroni**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière s'est réunie deux fois et a examiné les aspects financiers de ce message. Elle a conclu qu'en fonction du montant et du but de cet investissement, ceci est supportable pour les finances communales. La Commission financière préavis favorablement à l'unanimité ce crédit d'investissement et recommande au Conseil général son acceptation.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, informe, concernant les coûts discutés en séances de groupes, que les chiffres inscrits résultent d'une offre demandée à une entreprise afin d'établir le message. Le coût exact des travaux va être établi sur la base de trois offres. S'agissant des coûts de l'installation de chantier, celui concernant la Route de la Chapelle est un peu plus élevé que pour d'autres messages du fait que du personnel de signalisation manuelle à cet endroit sera nécessaire ce qui implique un surcoût de CHF 5'000.00 env. Il faut également une installation de fraisage importante manuelle ce qui implique un surcoût d'env. CHF 2'000.00.

**M. Thierry Roulin**, au nom du Groupe Vernay, a pris connaissance de ce message. Des frais de CHF 14'000.00 sont devisés pour l'installation de chantier. Ce poste est aussi présent dans les messages suivants 100 et 101 avec des montants différents dont il peine à comprendre la méthode de calcul. Par contre, ce poste est totalement absent pour les messages 103 et 104 qui concernent aussi des travaux, donc un chantier devrait s'y installer. Afin de bien comprendre le mécanisme de calcul de ces frais, deux questions se posent : comment sont estimés les montants prévus dans les installations de chantiers ? Pourquoi certains messages n'y font pas référence alors que les crédits demandés sont tous dans une fourchette de prix similaire (entre CHF 47'000.00 et CHF 115'000.00) ? Cette remarque est d'ordre général pour ce type de frais. A des fins de compréhension, une ligne ou une règle serait souhaitée dans les prochains messages.

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, relève que le Conseil communal sera meilleur dans les prochains messages. Sur la base de l'offre reçue, il explique ce qui correspond au coût de l'installation de chantier : il y a l'installation de chantier en elle-même CHF 1'500.00, l'estimation globale des travaux en régie env. CHF 1'500.00, la signalisation pour la durée des travaux CHF 750.00, la régulation manuelle par agent env. CHF 5'000.00, des engins pour la pose du revêtement CHF 1'500.00, l'installation de fraiseuse jusqu'à 50 cm CHF 1'000.00 et l'installation de fraiseuse largeur supérieure à 1m CHF 2'000.00. Ces prix-là ont été vérifiés par le technicien du Service de l'environnement et par le Chef de service, donc M. Borcard a estimé qu'il pouvait leur faire confiance pour leur insertion dans le message.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, le crédit d'investissement de CHF 69'000.00 TTC pour la pose d'une couche de roulement sur la partie de la Route de la Chapelle située devant le Cycle d'orientation et la salle de sport « Amarante », à Estavayer-le-Lac est accepté à l'unanimité.

**6. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 47'000.00 TTC POUR LA POSE D'UNE COUCHE DE ROULEMENT SUR LA ROUTE DE LA FERME, A ESTAVAYER-LE-LAC – MESSAGE NO 100**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Francis Duruz**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière s'est réunie le 4 février 2020. Elle a pris connaissance du message no 100. Aucune question n'a été posée et elle a accepté à l'unanimité ce crédit. Dès lors, elle recommande au Conseil général d'accepter ce message.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de remarque complémentaire et reste à disposition.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le crédit d'investissement de CHF 47'000.00 TTC pour la pose d'une couche de roulement sur la Route de la Ferme, à Estavayer-le-Lac est accepté à l'unanimité.

**7. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 71'000.00 TTC POUR LA REFECTION D'UNE PARTIE DE LA ROUTE RELIANT FRANEX A GRANGES-DE-VESIN – MESSAGE NO 101**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Romain Lambert**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a étudié dans sa séance du 12 février 2020 le message no 101. M. Joseph Borcard, Conseiller communal, a été questionné sur la présence éventuelle de conduites dans le soubassement de ces deux tronçons de route ainsi que sur la stabilité du talus sur lequel cette route est construite, ceci afin de ne pas devoir recommencer ces travaux dans un proche avenir. M. Borcard a informé la Commission financière qu'une étude a été réalisée. La stabilité du talus ne nécessite pas de travaux plus conséquents que ceux qui sont prévus. Il a également informé qu'aucune conduite ne se trouve dans le soubassement de ces tronçons de route. La Commission financière préavis favorablement à l'unanimité cette demande de crédit d'investissement et demande au Conseil général de l'accepter.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de remarque complémentaire et reste à disposition.

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le crédit d'investissement de CHF 71'000.00 TTC pour la réfection d'une partie de la route reliant Franex à Granges-de-Vesin est accepté à l'unanimité.

**8. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 525'000.00 TTC POUR LA CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER LE LONG DU LAC ENTRE ESTAVAYER-LE-LAC ET FONT – MESSAGE NO 102**

M. François Julmy se récusé. 54 Conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 28 voix.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Christian Loetscher**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a rencontré le Conseiller communal en charge du dossier pour lui poser ses questions, notamment sur le montant que représenterait la participation de la PC ; pas chiffrable pour l'instant. Des questions ont également été posées sur le passage du chemin à proximité des parcelles côté Nord-Est qui pourrait susciter des oppositions et prendre beaucoup de temps et d'énergie (il y a plusieurs mises à l'eau privées pour bateaux). Du côté de Font il semblerait que les propriétaires des chalets soient favorables : on peut comprendre leur ouverture à une telle réalisation pour valoriser la sauvegarde de leurs biens ; ils sont bien conscients qu'ils auront quelques visiteurs de plus devant leur terrasse. La Commission financière a préavisé favorablement ce message.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, relève que, d'une manière générale, ce message s'inscrit dans la volonté du Conseil communal de favoriser la mobilité douce. Dans la liste des investissements présumés, sous mobilité douce, il y a ce chemin ce qui démontre la volonté du Conseil communal de favoriser cela. Ce chemin a aussi pour but de relier deux chemins existants, il s'agit dès lors d'une continuité dans la promenade le long des rives du lac. S'agissant du montant du crédit demandé, il correspond aux travaux si l'ensemble devait être pris en charge par la Commune. Mais comme précisé dans le message, la PC mettra du monde à disposition sur ce chantier ainsi qu'une grande entreprise de construction et une assurance qui se proposent de mettre des apprentis à disposition pour de tels travaux. Il n'y aura dès lors pas beaucoup de frais autres que ceux des matériaux nécessaires à ces travaux, ce que le Conseil communal espère. Il faudra encore que les périodes coïncident. Il reste à disposition pour d'éventuelles questions.

**M. Romain Lambert**, au nom du Groupe UDC, informe que ce dernier, après discussion, estime que la nécessité de la création d'un tel cheminement ne lui paraît pas d'importance primordiale. La construction et, bien plus encore, l'entretien d'un tel cheminement dans la zone des rives du lac, va engendrer des frais importants que ce message ne prend pas en compte. De tels ouvrages, construits en zone marécageuse, n'ont pas une bien grande espérance de vie. Il en veut pour preuve l'état dans lequel se trouve actuellement le sentier menant au bord du lac depuis le chemin qui se trouve en-dessous de l'église de Font ou encore la passerelle qui fut construite sur le bord de la Grande Gouille, passerelle démontée aux frais des contribuables car devenue trop dangereuse pour les usagers. Malgré l'avis du Service des forêts et de la nature qui estime que la surface du Chemin des Lacustres est dans un état satisfaisant, le Groupe pense que la solution à privilégier est la réfection de ce chemin avec une adaptation des bas-côtés permettant aux cyclistes de côtoyer les piétons. Il pense donc que cet investissement de plus d'un demi-million de francs n'est pas justifié.

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

**M. Thierry Roulin**, au nom du Groupe Vernay, relève que ce dernier s'est penché longuement sur ce message. Il est contre cet investissement pour les raisons ci-dessous :

- Le prix très élevé des travaux est exagéré pour un chemin piétonnier ;
- La priorité des investissements doit se faire en fonction de leur importance, de leur utilité et de leur urgence.

Cependant, il peut soutenir le principe de l'entretien d'un tel chemin sur la partie existante, mais dans des propositions raisonnables. Le montant de plus d'un demi-million n'est, à ses yeux, pas raisonnable. Il estime que cet argent serait plus utile dans la mise en place d'un transport urbain ou pour la création du Port de la Sicel par exemple.

Enfin, tout laisse entendre que l'on se dirige vers des années difficiles. Il est primordial de hiérarchiser les investissements par leur importance, leur urgence et leur utilité. Il estime que ces critères ne sont pas réunis dans cette situation. Finalement, le Groupe Vernay demande au Conseil général de refuser la proposition du Conseil communal et de refuser l'octroi de ce crédit d'investissement.

**M. Tom Bise**, au nom du Groupe PLR, relève que ce dernier souhaite tout d'abord féliciter le Conseil communal pour le message no 102. Cela démontre bien l'envie de la Commune de développer ses rives du lac et de les rendre ainsi un peu plus accueillantes. Cependant, il s'inquiète sur les coûts d'exploitation que ce cheminement engendrera chaque année. Il se trouvera dans une zone qui peut être qualifiée de sauvage et encombrée. Dès lors, il a été surpris qu'aucun budget d'exploitation ne soit joint au présent message évaluant ainsi les coûts annuels de son entretien. De plus, il peut déjà remarquer que plusieurs cheminements au bord du lac ne sont pas entretenus tels qu'ils le mériteraient et cela depuis bien des années. Il citera le sentier St-Marc où il faut slalomer entre les excréments de canards ce qui est dû à certaines mises à l'eau inutilisées depuis des années, pour enfin terminer sa promenade face à un dangereux et superbe ponton d'amarrage en décomposition. Il y a aussi la disparition du petit chemin en bois de la Grande Gouille (certes non tenu directement par la Commune) mais pourtant apprécié par les touristes, que la Commune n'a pas trouvé nécessaire, à ce jour, de reconstruire. C'est pourquoi, le Groupe PLR propose le renvoi de ce message et demande au Conseil communal de revenir avec un concept global d'exploitation des cheminements touristiques déjà présents au bord du lac ainsi qu'avec le budget d'exploitation de cet éventuel futur cheminement entre Estavayer-le-Lac et Font. Il invite ses collègues à accepter le renvoi de ce message.

**M. Thierry Roulin**, au nom du Groupe Vernay, informe que ce dernier peut revoir sa position et soutenir la proposition de renvoi du PLR. La proposition d'établir un budget prévisionnel va dans le sens d'une de ses propositions lors du dernier Conseil général.

**M. le Président** relève que la demande de renvoi aurait dû intervenir lors de la discussion sur l'entrée en matière.

**M. Marco Bezzola**, Conseiller général, relève que l'art. 46 du Règlement du Conseil général, al. 4 mentionne « si l'entrée en matière est acquise et qu'il y a une demande de renvoi, il est procédé à un vote ». Donc, on a l'entrée en matière qui est acquise et donc on peut faire la demande de renvoi à ce moment-là.

Pause de quelques minutes afin que le Bureau prenne position sur la demande de renvoi.

**M. le Président** relève qu'après examen des lois et règlements, il est possible de faire une demande de renvoi même si la demande d'entrée en matière n'a pas été contestée. La discussion va dès lors continuer afin que le Conseil communal puisse répondre aux diverses interventions faites puis un vote aura lieu.

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

**M. Samuel Ménétreay**, rapporteur du Conseil communal, désire répondre concernant l'utilité, l'urgence de ces travaux par rapport à d'autres. La Commune a mis dans son plan de législation, le tourisme, et finalement, on se dirige vers un tourisme doux, de verdure, un tourisme qui a envie d'inviter les gens à aller dans un joyau de la nature présent sur la rive Sud du Lac de Neuchâtel. Dans ce sens-là, il pense que l'utilité de cet investissement peut être prouvée. On peut discuter de l'importance ou la non-importance de cela vu que le tourisme est un secteur économique qui va amener des retombées directes et indirectes sur l'ensemble des acteurs économiques de la région et sur la qualité de vie des habitants d'Estavayer. Il est demandé de ne pas faire que des investissements qui soient utiles mais aussi des investissements qui se réfèrent au bien-être. On peut juger différemment, suivant de quel côté on se trouve, l'utilité, l'importance ou l'urgence de tels travaux. La présentation des rives du lac a été faite à la population, à la presse et il y est bien mentionné tout le circuit que le Conseil communal a la volonté de faire et il faut bien commencer par un secteur. Si on va regarder du côté de Chevroux, il y a un magnifique exemple de ce qui peut être réalisé ; l'entretien n'est pas aisé mais il peut se faire. M. Ménétreay demande au Conseil général d'aller de l'avant pour le tourisme, pour la qualité de vie des citoyens. Le coût sera sûrement un peu moins élevé qu'annoncé dans le message (aide PC – entreprises).

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, relève que le crédit demandé correspond à la création d'un cheminement piétonnier et non uniquement à de l'entretien. Pour chiffrer le coût de son entretien futur, c'est difficile à l'heure actuelle sans recul. Cela dépend de plusieurs paramètres. Cet entretien figurera dans le budget de fonctionnement. Le Conseil communal espère que les deux-trois premières années, il n'y aura pas d'entretien et par la suite les premiers entretiens se feront par le Service de la voirie donc les coûts ne devraient pas être élevés.

**M. Dominique Aebischer**, rapporteur du Conseil communal, répond concernant le ponton de la Grande Gouille que cela n'a rien coûté aux contribuables. Il s'agit d'un accord entre la Commune et la Grande Cariçaie. Ils s'occuperont mieux de l'observatoire existant et, de son côté, la Commune démontera ce ponton en attendant de le refaire comme prévu dans le PAL. Par rapport à l'entretien de tels cheminements, la Commune a régulièrement des demandes de la PC ; chaque année si on s'y prend une année à l'avance on peut utiliser la PC pour de tels travaux communaux. Un chemin qui monte derrière l'église de Font a été réalisé de cette manière. Une grande assurance ainsi qu'une entreprise de construction ont demandé à la Commune si on avait des travaux pour 2021 pour leurs apprentis (env. 50) ; par exemple on pourrait aussi employer ces jeunes pour ce genre d'entretien.

**M. Yves Blanc**, Conseiller général, est allé sur le tracé de ce cheminement. Il assure qu'à cet endroit un chemin en dur sera impossible. Il y a de l'eau jusqu'à mi-cuisse à beaucoup d'endroits. Les marais sont gorgés d'eau, donc à cette époque de l'année, si quelque chose de dur devait exister, ce sera sous l'eau. Qui a été voir sur place pour présenter un tel projet ?

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, répond que des pontons et des passerelles ont été prévus. Cela a été discuté avec la Grande Cariçaie, puis étudié par les techniciens communaux. Pour le Conseil communal, c'est réalisable.

**M. Yves Blanc**, Conseiller général, relève que le message mentionne 90 m de passerelles et 25 m de pontons. Il défie quiconque avec ces 115 m de surélévations de réaliser ce cheminement accessible en tout temps.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Blanc que les pontons et les passerelles seront posés aux endroits où il est allé et qui étaient sous l'eau. M. Blanc relève que cela ne suffira pas.

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, relève que le tracé de ce sentier a été travaillé avec la Grande Cariçaie. Cette dernière a la volonté de protéger les sites ultra-sensibles et de laisser passer uniquement là où c'est moins dommageable d'avoir une activité humaine. Il faut savoir que la Grande Cariçaie est très vigilante avec les sentiers et le refuser ce soir serait lui donner un mauvais signal. Le Conseil communal lui a démontré son grand intérêt à pouvoir laisser une activité humaine dans cette zone de très haute protection. C'est le même effet pour le petit ponton qui a disparu sur la Grande Gouille. Effectivement ce ponton n'a rien coûté à la Commune jusqu'à aujourd'hui. La Grande Cariçaie l'avait mis en place pour une activité didactique près des touristes ; elle a décidé dans son budget d'arrêter cet entretien. La Commune a négocié fortement avec la Grande Cariçaie de pouvoir le reconstruire et aujourd'hui cette possibilité existe et sera inscrite dans le PAC. Ces cheminements sont un grand intérêt à long terme pour permettre à la population de voir ce qu'est une zone de protection. Si on abandonne le sentier prévu dans le message, pas sûr que l'on puisse le reconstruire dans 25 ans.

**M. le Président** s'excuse d'avoir omis d'appeler les autres membres du Bureau se trouvant dans la salle lors de l'interruption de séance pour discuter de la procédure de demande de renvoi. Il explique la procédure qui va suivre. Le Conseil général va d'abord voter sur le renvoi de cet objet proposé par le Groupe PLR et soutenu par le Groupe Vernay. S'il est accepté, le projet est renvoyé au Conseil communal qui pourra le représenter une autre fois sous une autre forme ou avec des compléments. Si la demande de renvoi n'est pas acceptée, le deuxième vote portera sur le crédit demandé dans le message.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, la demande de renvoi du crédit d'investissement de CHF 525'000.00 TTC pour la création d'un cheminement piétonnier le long du lac entre Estavayer-le-Lac et Font est acceptée par 37 oui, 15 non et 2 abstentions.

M. François Julmy revient dans la salle. Le résultat du vote lui est communiqué. 55 Conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 28 voix

#### **9. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 66'000.00 TTC POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU POTABLE A LA PLACE SAINT-CLAUDE, A ESTAVAYER-LE-LAC – MESSAGE NO 103**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Georges Carrard**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a étudié le message no 103. Lors de travaux précédents à la Rue du Château et à la Rue St-Laurent, la conduite d'eau potable a été remplacée. Il convient aujourd'hui de changer la conduite vieille de 70 ans qui donne des signes de faiblesse car des réparations ont dû être faites à plusieurs reprises La conduite sera en PE sur une longueur de 40 m. La Commission financière préavise favorablement à l'unanimité cette demande de crédit.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de remarque complémentaire et reste à disposition.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le crédit d'investissement de CHF 66'000.00 TTC pour le remplacement d'une conduite d'eau potable à la Place Saint-Claude, à Estavayer-le-Lac est accepté à l'unanimité.

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

**10. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 115'000.00 TTC POUR LA CREATION D'UN BOUCLAGE DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LE QUARTIER DU BEGU A FONT – MESSAGE NO 104**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Yves Blanc**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière, à l'unanimité, invite le Conseil général à accepter ce crédit d'investissement.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de remarque complémentaire et reste à disposition.

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le crédit d'investissement de CHF 115'000.00 TTC pour la création d'un bouclage du réseau d'eau potable dans le quartier du Bégu à Font est accepté à l'unanimité.

**11. OCTROI D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 246'000.00 TTC POUR LE REAMENAGEMENT DE LA RUE DU MUSEE, DE L'IMPASSE DES JARDINS ET DE LA RUELE DE LA FAUSSE-PORTE, ESTAVAYER-LE-LAC – MESSAGE NO 105**

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Conrad Castaldi**, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière s'est réunie à deux reprises concernant le message no 105. C'est lors de la séance du 12 février 2020 que le Conseiller communal en charge de ce dossier était présent afin de répondre à ses interrogations. En effet, le montant prévu pour les honoraires d'ingénieur civil semble très élevé. Il se monte à presque CHF 200'000.00 en incluant les 10% de réserves et la TVA. Selon M. Joseph Borcard, Conseiller communal, ces chiffres ont été donnés par un bureau d'ingénieur de la région et seraient donc fondés. Toutefois, la Commission se demande si de notables économies ne seraient pas possibles en attribuant cette étude au Service de l'environnement au lieu de l'externaliser. En plus de l'avantage financier, cette possibilité permettrait également d'employer un personnel qui possède une parfaite connaissance des rues, conduites et règlements communaux. La Commission est consciente que ce Service subit actuellement une charge importante de travail et de ce fait, il serait peut-être judicieux d'envisager l'engagement d'un jeune ingénieur de la région afin de les aider dans leurs tâches actuelles et futures comme les travaux importants de la Grand-Rue. Ce futur chantier lui permettrait d'acquérir une bonne expérience qui pourra lui profiter pour le secteur du Musée concerné par le message de ce soir. Ce nouvel ingénieur pourrait également succéder à M. Gobet qui prendra sa retraite prochainement et, de ce fait, acquérir également des connaissances nécessaires des divers dossiers en cours. Si ce nouveau collaborateur devait recourir à une aide ou à un support extérieur pour certaines questions plus techniques, la Commune pourrait faire appel ponctuellement à des entreprises locales du domaine. Au vu des points mentionnés ci-dessus, la Commission financière préavisé tout de même favorablement, mais de justesse, et avec les recommandations émises, le message no 105.

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, relève que ce crédit est nécessaire car il va permettre de changer les conduites d'eau qui sautent régulièrement. Concernant le montant qui est trouvé excessif par la Commission financière, il est issu d'une estimation d'un bureau d'ingénieur de la place qui a été validée par le technicien du Service de l'environnement et par le Chef de service. Il ne paraît pas exagéré au Conseil communal. Concernant la remarque de réaliser cette étude à l'interne, la question a été posée au nouveau Chef du Service de l'environnement (ingénieur SIA) et il est d'avis que pour ce genre d'étude, c'est l'occupation de trois personnes jusqu'à la fin des travaux (3-4 ans). Que faire avec ces personnes lorsque le dossier est à l'examen préalable au Canton (plusieurs mois) ou lorsqu'il est à l'étude en vue du permis de construire ? Si c'était aussi simple de travailler ce genre de dossier à l'interne, il pense par exemple que Fribourg le ferait également. On ne doit pas suivre ce que fait Fribourg mais s'ils procèdent par mandats externes pour de tels travaux, c'est que cela n'est pas facilement gérable à l'interne (réaménagement de la Place de la Gare ou du Quartier du Bourg).

**M. Thierry Roulin**, au nom du Groupe Vernay, a étudié avec attention ce message. Le Groupe souhaite renvoyer ce message afin de laisser au Conseil communal la possibilité de revenir avec un message plus détaillé. Il pense que:

- le mandat et le descriptif ne sont pas assez précis ;
- les expériences acquises avec les études précédentes de la Rue du Four, de la Rue de Forel et de la Grand-Rue devraient être prises en compte et devraient avoir un impact sur le coût de la présente étude ;
- l'estimation du devis pour les honoraires d'ingénieur civil de CHF 166'000.00 HT ne l'a pas convaincu en l'état.

Si le Groupe est acquis à l'idée d'entreprendre cette étude, il est contre la dépense d'un montant aussi conséquent sans en avoir les explications précises. Il a donc besoin d'un message plus complet pour prendre une décision objective. Finalement, il demande de renvoyer le message afin d'obtenir les détails demandés.

**M. Marco Bezzola**, au nom du Groupe PLR, au vu des interventions du Groupe Vernay et de la Commission financière, estime qu'un message un peu plus clair serait opportun et va dès lors dans le sens du Groupe Vernay en demandant le renvoi de ce crédit.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Roulin que les CHF 166'000.00 sont composés de la manière suivante : avant-projet CHF 30'000.00, projet de l'ouvrage jusqu'à la demande de permis de construire CHF 85'000.00, pour la procédure de demande d'autorisation et l'établissement d'un dossier d'enquête CHF 11'000.00 et le travail des appels d'offres (comparaison des offres et propositions d'adjudications) CHF 40'000.00.

**M. François Julmy**, Conseiller général, relève que, renvoi ou pas, il est indispensable de mandater un bureau externe pour un tel chantier, principalement d'un point de vue des responsabilités. On est au centre-ville, on connaît d'autres projets qui n'ont pas encore trouvé de solution par rapport à des défauts donc il ne pense pas que la Commune doive prendre le risque de mandater ses propres employés pour cela ; ils pourraient plutôt travailler comme contrôleurs ou comme accompagnateurs du bureau qui serait mandaté en externe. Ceci dit, M. Julmy aurait presque voté pour le renvoi mais les propos de M. Borcard détaillant les coûts font ressortir des coûts élevés mais, malgré tout, corrects vu la complexité de ce projet. Le coût annoncé n'est pas juste une étude de faisabilité mais il s'agit d'un travail qui sera basé sur ce qui avait été fait à l'époque par la Commission d'aménagement afin de respecter l'aménagement paysager et cela comprend également le travail de l'ingénieur jusqu'à la mise à l'enquête et la préparation des soumissions en vue des futures adjudications des travaux, soit un projet prêt à être réalisé. Sur cette base, il pense que le prix doit peut-être être négocié mais malgré tout tient la route et il encourage le Conseil général à accepter ce crédit d'étude.

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, précise que le montant du message est un montant maximal basé sur une estimation d'un bureau d'ingénieur. Il est clair que trois offres seront demandées avant de confier ce mandat. Donc le montant du crédit pourra certainement être négocié quelque peu.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** relève que le premier vote porte sur la demande de renvoi de ce crédit. Lors du vote, la demande de renvoi du crédit d'étude de CHF 246'000.00 TTC pour le réaménagement de la Rue du Musée, de l'Impasse des Jardins et de la Ruelle de la Fausse-Porte, Estavayer-le-Lac est refusée par 22 oui et 33 non.

Lors du deuxième vote, le crédit d'étude de CHF 246'000.00 TTC pour le réaménagement de la Rue du Musée, de l'Impasse des Jardins et de la Ruelle de la Fausse-Porte, Estavayer-le-Lac est accepté par 38 oui, 14 non et 3 abstentions.

**12. OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 639'000.00 TTC POUR L'ASSAINISSEMENT DES ANCIENS STANDS DE TIR DE FONT ET D'ESTAVAYER-LE-LAC, AINSI QUE POUR UNE PARTICIPATION FINANCIERE A LA POSE DE RECUPERATEURS DE BALLE POUR LES STANDS DE FOREL, BUSSY ET LULLY – MESSAGE NO 106**

M. Georges Carrard se récusé. 54 Conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 28 voix.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée.

**M. Christophe Marmy**, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a étudié ce message lors de ses séances des 4 et 12 février derniers. Il comporte deux objets, l'un concernant l'assainissement des buttes de tir désaffectées et l'autre une participation financière à la pose de récupérateurs pour les stands encore en activité mais sans assainissement, les deux objets ayant une incidence sérieuse pour les finances communales même en bénéficiant de subventions fédérales et cantonales. Les subventions des buttes désaffectées, dont les générations actuelles ont pratiquement oublié l'existence, sont connues et chiffrées sans que la Commune n'ait quelque influence que ce soit sur leur coût et financement, si ce n'est celui d'équiper impérativement les stands encore en activité de récupérateurs avant la fin de cette année 2020 pour qu'elle puisse prétendre aux subventions prévues et que les sociétés puissent continuer à utiliser leur stand de tir. Selon les informations de M. Joseph Borcard, Conseiller communal, obtenues suite à une séance préliminaire avec les sociétés de tir concernées, le coût forfaitaire pour la pose des récupérateurs devrait être revu à la baisse. En effet, pour le stand de tir de Forel, il n'est pas sûr que la société veuille ou puisse participer à la pose des récupérateurs comme envisagé ; une autre solution moins onéreuse serait privilégiée, voire même la cessation des tirs. Quant à la Société de tir de Bussy-Morens-Sévaz, rassemblant aussi les tireurs de Sévaz, la Commission financière demande au Conseil communal d'informer et d'impliquer la Commune de Sévaz dans ce dossier afin qu'elle assume ses responsabilités, financièrement également tant pour l'assainissement futur que pour la pose des récupérateurs concernant le stand de Bussy. Suite à la récusation de M. Carrard, c'est à l'unanimité que la Commission financière a accepté cette demande de crédit d'investissement.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, informe que le Service de l'environnement va rencontrer début mars la Société de tir de Forel et celle de Bussy-Morens-Sévaz afin de clarifier les participations financières. A Forel, vu que les tirs ont lieu plus qu'une seule fois par année à la Bénichon, peut-être qu'ils vont arrêter de tirer, dans ce cas pas besoin d'installer des récupérateurs ou alors il sera peut-être possible d'installer des big bags à la place des récupérateurs de balles, installations moins onéreuses (entre CHF 2'000.00 et CHF 5'000.00) selon les informations d'un ingénieur du Service de l'environnement de Fribourg.

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

**M. Cédric Bugnon**, au nom du Groupe Murist-Vuissens, informe que ce dernier ne s'oppose pas au projet d'assainissement. Par contre, il estime que la pose de récupérateurs de balles ne devrait pas être à la charge de la Commune. Il regrette qu'il soit proposé ce soir d'accepter un message qui ne soit pas abouti. Effectivement, il estime que les discussions avec les sociétés de tir concernées auraient déjà dû avoir lieu. Cela aurait permis d'inclure dans le message la clef de répartition des coûts liés aux récupérateurs de balles. Cela aurait permis au Conseil général de ne pas faire un chèque en blanc de près de CHF 100'000.00 pour ces infrastructures. Il souhaite vivement que le Conseil communal établisse cette convention avant le début des travaux.

**M. Axel Catillaz**, Conseiller général, a été surpris à la lecture de ce message de constater que l'on puisse mélanger un assainissement et la pose de récupérateurs de balles. Sa remarque va dans le sens de celle faite par M. Bugnon. C'est dommage. Le Conseil communal prend le risque que le message soit refusé, renvoyé car une partie du message n'est pas aboutie, les négociations n'ayant pas encore eu lieu sur les participations éventuelles des différentes sociétés de tir. Tout le monde est d'accord ici que l'assainissement est une nécessité afin de pouvoir toucher les subventions d'ici la fin 2020. Il faut demander aujourd'hui au Conseil communal de prendre contact le plus rapidement avec ces sociétés de tir. Il faut surtout déterminer, avec celles qui ne veulent pas installer les récupérateurs de balles, si un assainissement doit être fait et, dans ce cas-là, à nouveau voter un crédit d'assainissement encore en 2020 afin de toucher les subventions. Ceci pour les sites qui ne seraient plus utilisés par exemple, comme entendu ce soir, le cas du stand de tir de Forel où on est encore en phase d'hésitation. D'autre part, on voit qu'au niveau du soutien aux sociétés locales, il y a les subsides communaux annuels mais il y aussi certaines sociétés locales qui ont besoin d'infrastructures et ces dernières malheureusement n'ont pas toutes un coût égal. A son avis, c'est donc normal que la Commune prenne une part de l'investissement sur les récupérateurs de balles. Bien évidemment, c'est au Conseil communal de se mettre d'accord et surtout d'entreprendre des négociations rapidement. Au vu de ce qui précède, il estime qu'il serait malvenu de refuser ce crédit car on prêterait bien évidemment l'obtention de subventions pour ces assainissements.

**M. Thierry Roulin**, Conseiller général, informe qu'il a contacté le Président de la Société de tir de Forel-Autavaux-Montbrelloz concernant les récupérateurs de balles et il peut donner les informations ci-dessous :

- Il y a encore deux tirs par année (1x Bénichon et 1x tirs obligatoires) ;
- Pour faire plus de jours, la Société de tir devrait investir dans des tunnels anti-bruit à la sortie du stand ;
- La Société a deux cibles à disposition aux Aventuries pour le reste de l'année (location 1x par semaine).

Ensuite, M. Roulin donne son avis :

- Il est pour conserver les traditions et le tir de Bénichon ;
- Il est pour soutenir les activités de la Société de tir même si les directives imposent seulement deux tirs par année à Forel ;
- Il est pour un investissement minimal, les récupérateurs étant moins chers qu'un assainissement ; la pose des big bags est aussi une solution ;
- La pose des récupérateurs donnerait un sursis non négligeable à la ligne de tir et à l'assainissement.

Finalement, il est pour soutenir le message tel que présenté.

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, rappelle que les sociétés vont être rencontrées au début mars et c'est clair que s'il faut assainir un stand non prévu dans le message de ce soir, une nouvelle demande de crédit sera présentée dans les temps pour éviter de perdre des subventions.

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, le crédit d'investissement de CHF 639'000.00 TTC pour l'assainissement des anciens stands de tir de Font et d'Estavayer-le-Lac, ainsi que pour une participation financière à la pose de récupérateurs de balles pour les stands de Forel, Bussy et Lully est accepté par 51 oui, 2 non et 1 abstention.

M. Georges Carrard revient dans la salle. Le résultat du vote lui est communiqué. 55 Conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 28 voix.

### 13. DIVERS

**M. le Président** donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite. La parole est donnée aux Conseillers généraux. **M. le Président** rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de Conseillers généraux, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

**Mme Rose-Marie Rodriguez**, Conseillère générale, fait une intervention sur la communication dans et hors commissions en référence à un article avec pour titre : « Les riverains ont perdu leur voix. » paru le 23 janvier 2020 dans La Liberté. Elle est membre de la Commission aérodrome et, à ce titre, elle découvre avec surprise la teneur de l'article. Elle y apprend qu'ils ne sont pas assez actifs, que des citoyens s'en plaignent sans effet, qu'ils sont en froid avec les Autorités de l'aérodrome et que si finalement ils ne travaillent pas beaucoup c'est peut-être parce que le Président de celle-ci, c'est-à-dire M. Chassot, Vice-Syndic, est débordé ces temps-ci. Elle a cru rêver ! Merci pour l'image d'amateur de la Commune ! Elle regrette un certain nombre de propos et le manque de réactions adéquates. Tout d'abord, elle estime que si un membre d'une commission est interpellé par un ou des citoyens, il a le devoir de faire remonter l'information soit au Président, au Vice-Président ou aux autres membres. Si un Président est « peut-être ou non débordé », ce n'est pas le cas du Vice-Président, ni de celui des autres membres. Estavayer est une grande Commune, avec un Exécutif de 9 membres et un Législatif de 60, autant de gens responsables capables de prendre le relais. Mais pour cela encore faut-il communiquer. Communiquer un maximum à l'intérieur de la commission et au minimum à l'extérieur, afin de garantir le secret des commissions et surtout d'éviter l'image désastreuse que cet article a pu laisser de tous les élus communaux.

**M. Marco Bezzola**, Conseiller général, revient également sur cet article "Les riverains ont perdu leur voix". Son intervention traite de l'importance de la communication. Tout d'abord il rejoint entièrement Mme Rodriguez sur le fonctionnement des commissions en général, celui du Groupe aérodrome en particulier. La communication en interne du Groupe n'a pas fonctionné. En tant que Vice-Président de ce Groupe, il le regrette vivement. Une commission ou un groupe est une affaire d'équipe et le cavalier seul est rarement productif. Il ne s'adresse pas seulement au Président du Groupe aérodrome, M. le Conseiller communal Eric Chassot, mais également aux membres du Groupe. Si l'on ne relaie pas l'information, comment peut-on agir pour le bien de l'ensemble de la population ? La communication est un outil stratégique à part entière et un axe majeur dans les processus de toute organisation. Elle doit être élaborée de façon délibérée, rationnelle et empreinte de bon sens afin de servir à l'amélioration de ladite organisation. Dire que les priorités de la Commune ont changé est faux, que la grande structure communale a dilué les soucis est faux, qu'il y a perte de proximité et rapidité d'exécution est faux, que le lien avec l'armée est perdu et qu'elle ne cherche pas à entretenir ce lien est faux. A la lecture de cet article, toute la Commune est perdante, les riverains de l'aérodrome en premier, mais également le Conseil communal, le Conseil général et son Groupe aérodrome en particulier. Le mal étant fait, il s'agit maintenant d'aller de l'avant, de ne pas commettre les mêmes erreurs et en cas de surcharge de dossiers, de transmettre l'information et de déléguer les missions. Il faut profiter maintenant de l'arrivée du nouveau Commandant de la base aérienne afin de repartir du bon pied et ainsi renforcer cette collaboration pour le bien de l'ensemble de la population de la Commune.

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

**M. Yves Blanc**, Conseiller général, revient sur ses demandes concernant l'éclairage à la Plage et l'antenne 5G au Débarcadère pour lesquelles il n'a eu aucune suite. Par contre, il remercie le Service de la voirie pour l'installation d'un treillis pour la protection de l'arbre à la Sicel.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, trouve que les deux personnes qui se sont exprimées sur l'aérodrome peignent vraiment tout en noir. Il renvoie aux séances du Conseil général de septembre et décembre derniers. Tout a été dit lors de ces séances publiques avec journalistes. L'article de La Liberté est du « copier-coller » des procès-verbaux de ces séances sur ce sujet. Tout avait été dit par lui-même. Il a tendance à exprimer les choses en direct, spontanément, il en dit parfois plus que ce qu'il est nécessaire, il aime bien que les choses soient dites. On lui a souvent relevé cette qualité. Aujourd'hui, il entend qu'il faut jouer la langue de bois avec les journalistes, cela ne lui plaît pas trop mais il fera un effort. Tout n'est pas noir avec l'aérodrome ; M. Chassot connaît cet endroit comme sa poche, il connaît le Directeur depuis son arrivée, ils se côtoient cordialement depuis le début, il connaît le nouveau Directeur, il n'y a aucun problème avec l'aérodrome. Ce qu'il a voulu exprimé dans ses propos, c'est que tout simplement les deux entités se sont un peu perdues de vue, c'est une réalité qu'il a exprimée à la journaliste qui l'a interrogé. Un membre du Conseil général a demandé la permission de répondre à la journaliste, il la lui a donnée en exprimant le fait qu'il pouvait continuer à exprimer ce qui avait été dit dans les deux séances du Conseil général. La question qui se pose est est-ce qu'il faut se taire pour tous les dossiers ? Il répond par la négative. Les séances du Législatif sont publiques, c'est le peuple qui veut être informé, il ne voit pas ce qu'il y a de mal à vouloir exprimer la problématique du jour qui est réelle. Par rapport à l'aérodrome, la réalité est que les deux parties se sont perdues de vue. Il a 30 ans de relations avec cette instance et aujourd'hui, oui, il y a moins de relations. Pourquoi ? Parce que le système staviacois est moins souple que celui d'une petite Commune comme Bussy. C'est une réalité et il ne faut pas la cacher. Si on n'est pas bon, on doit s'améliorer.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Blanc concernant l'antenne. Directement après le dernier Conseil général, il a été demandé à Swisscom ce qu'il en était. Une réponse est arrivée après trois rappels comme quoi il s'agissait d'une 4G+ à 2600 MHz, la vraie 5G à 3600 MHz. Il se trouve qu'une semaine après sur le site de la Confédération apparaissait cette antenne en 5G. Le Conseil communal a reçu Swisscom la semaine passée et lui a demandé de venir faire des informations à la population d'Estavayer car le Conseil communal en a marre de faire les intermédiaires. C'est toujours en tractations, le Conseil communal va en reparler prochainement. Il reviendra devant le Conseil général, il l'espère, avec des informations plus précises.

**M. Jean-Claude Votta**, rapporteur du Conseil communal, répond concernant l'éclairage à la Plage qu'il a été constaté des malfaçons dans les détecteurs à cet endroit. Une solution est recherchée actuellement pour remédier à cela.

**M. Dominic Catillaz**, Conseiller général, informe concernant la pisciculture que, malgré tout ce qui a été promis et fait par les élus, dont les Députés broyards qui l'ont bien fait, il s'est dit que ce ne serait peut-être pas suffisant et qu'il fallait montrer encore plus de volonté populaire pour essayer de faire bouger un dossier qui semblait quand même très bloqué au niveau du Canton. Une motion populaire a été mise sur pied en collaboration avec divers membres du Législatif et autres que beaucoup de Conseillers ont signée ainsi qu'un nombreux public. Il a également été déterminé avec les Députés le moment opportun pour le dépôt de cette motion. Il fallait profiter de cette dynamique de la Commission d'enquête parlementaire sur ce dossier pour la déposer ; elle a été signée par plus de 2'400 personnes en un mois. C'est un signe fort pour le Conseil d'Etat et aussi un soutien pour les Députés broyards qui vont devoir faire un gros travail pour la faire approuver car elle doit encore être approuvée par le Grand

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

Conseil afin de devenir une certaine contrainte pour le Conseil d'Etat. Merci à tous ceux qui ont aidé à la récolte de ces signatures. Beaucoup d'habitants ont été outrés par ce qui s'est passé dans ce dossier. Là on a fait un pas en avant et il faudra beaucoup de patience pour la suite. Il faut donner le temps à la Commission parlementaire de faire son travail, au Conseil d'Etat d'étudier le cas et de venir avec des solutions ; le Conseil général sera tenu au courant sitôt que des informations seront connues. Merci à ceux qui les ont soutenus, qui ont soutenu cette pisciculture staviacoise – pour les journalistes pisciculture cantonale. Il espère que les choses vont bouger et que l'on aura une pisciculture qui fonctionne à moyen terme.

**M. Dominic Catillaz**, Conseiller général, profite de la présence de Mme Marlis Schwarzentrub qui siège au Conseil du GYB et Mme Rose-Marie Rodriguez à la Commission interparlementaire pour cet établissement pour leur poser une question à ce sujet. Des articles ont paru dans la presse que le GYB avait introduit un cursus numérique. C'est une bonne chose, beaucoup de jeunes le suivent, plus de 90% selon les articles, c'est quelque chose de très important et qui montre un certain dynamisme de proposer cela aux jeunes. La surprise pour les étudiants, cette année, a été que beaucoup de prises pour recharger les appareils électroniques ont été enlevées dans les salles de classes. Cela fait bondir M. Catillaz. Son fils a eu la chance de suivre une telle formation pendant un an en Suisse allemande et là-bas ils leur ont donné les moyens, chaque élève a dû acheter son ordinateur oui mais ils avaient des possibilités pour le recharger à l'école, ils ont même eu gratuitement à disposition les softwares. Il demande d'intervenir afin de savoir pourquoi ces prises ont été enlevées ? Il a lu que c'était parce qu'il y avait des prises cassées et dénudées, là il s'agit plus d'un problème d'intendance à régler sans pénaliser les élèves. Il a également été dit que certains rechargeaient leur smartphone à la place, là il s'agit d'un problème de discipline à gérer par la Direction. Il a aussi été dit que les plombs allaient sauter si tout le monde charge en même temps, ce qui semble peu probable. M. Catillaz a un peu de peine avec les réponses de la Direction. Une pression supplémentaire est ajoutée aux jeunes avec cette façon de procéder, ils ont déjà pas mal à lutter avec leurs études. Dans la vie actuelle, tout le monde a des tablettes et c'est rare qu'on empêche quelqu'un de recharger son appareil. Des prises existent dans les gares, dans les trains et pour le GYB c'est vraiment un mauvais signe qui est donné. Merci à Mmes Schwarzentrub et Rodriguez de faire des interventions à ce sujet dans leur commission respective et de voir les possibilités existantes pour remédier à cela.

**M. Axel Catillaz**, Conseiller général, revient sur la procédure qui a eu lieu ce soir avec les demandes de renvois. M. Bezzola a relevé le contenu de l'article 46, al. 3 du Règlement du Conseil général, mais a omis de parler de l'al. 4 qui stipule « si l'entrée en matière est acquise et que l'objet n'est pas renvoyé, il est passé à la discussion de détail ». Donc, pour lui, on a soit une entrée en matière qui n'est pas discutée et la discussion générale est ouverte, soit une entrée en matière qui est acceptée et la demande de renvoi qui arrive directement. Mais on ne peut pas commencer la discussion et tout à coup quelqu'un demande le renvoi. Il demande dès lors que le Bureau se penche sur ce sujet et établisse une ligne de conduite claire pour la suite.

**M. le Président** lui répond par l'affirmative. On va essayer de ne pas faire trop de formalisme juridique, l'essentiel est que, lors des votes, chacun ait bien compris sur quoi il vote, c'est cela qui est important. Fixer une ligne de conduite pour la suite est également important et ce point sera traité lors de la prochaine séance du Bureau.

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

**Mme Marlis Schwarzentrub**, Conseillère communale, relève qu'elle a aussi été interpellée par le problème des prises au GYB et a prévu d'intervenir lors du prochain Conseil du GYB qui a lieu le 9 mars. Elle espère pouvoir donner prochainement des informations en retour. **Mme Rose-Marie Rodriguez**, Conseillère générale, répond en sa qualité de Députée, qu'elle a également été contactée par différents parents d'élèves qui trouvaient cela inacceptable et a eu une rencontre avec M. Maire, Directeur du GYB autour du 15 décembre. Elle a pu poser ses questions et relayer les demandes et l'incompréhension des parents. Ce jour-là, il était assez fâché car il avait appris qu'un article se préparait dans la presse à ce sujet. Il était étonné aussi que les parents ne l'aient pas contacté et passent par une Députée. Concernant les prises qui ont été bloquées dès la rentrée de septembre, il a répondu que le GYB laisse tout le temps ses classes ouvertes ; les élèves peuvent aller y passer leur temps de pause et ils se sont retrouvés avec régulièrement des prises défectueuses et des fils dénudés et comme c'est ouvert et que la maintenance ne peut pas passer partout pour contrôler, il s'est senti vraiment en urgence de sécurité. Les élèves ont la possibilité d'utiliser une armoire de chargement qui se trouve à la bibliothèque qui n'a que 23 places ; il y a des jours où il y a beaucoup de monde qui veut charger et des jours non. Sa proposition était de mettre au prochain budget, si nécessaire, une deuxième armoire de ce type. Dernièrement, Mme Rodriguez a discuté avec quelques élèves du GYB qui lui ont dit pour certains que leur portable ne tient pas toute la journée, cela dépend de l'utilisation faite et d'autres qui lui ont dit qu'il tenait 1 jour ½. Le dernier argument de M. Maire est que, dans la charte signée par les élèves au début de l'année scolaire qui existe depuis 2013, il est écrit que s'ils choisissent le cursus numérique ils doivent avoir les moyens pour tenir la journée. Mme Rodriguez a de nouveau la Commission interparlementaire à la fin mars pour les comptes, elle pense que ce point va ressortir et elle donnera des nouvelles au Conseil général sur cette base.

**M. Dominic Catillaz**, Conseiller général, réagit à cette intervention. Le fait qu'il y ait 23 prises pour 1'000 élèves est démesuré. On a tous des ordinateurs qui perdent de leur autonomie à la longue. Oui la charte est signée au début de l'année scolaire mais parfois en cours d'année, l'ordinateur peut diminuer sa capacité de batterie et il a besoin d'être rechargé. Ces jeunes sont de 8h à 16h – 17h au GYB. Les arguments donnés par la Direction sont un peu légers ; le Directeur recharge très certainement son ordinateur chaque jour dans son bureau. Il faut proposer de remédier à ce problème pour essayer d'éviter des tensions supplémentaires aux étudiants par rapport à des examens et autres. Il y a déjà eu des demandes d'élèves auprès de la Direction mais ils ont été reçus d'une manière assez dure, sans discussion possible.

**M. François Julmy**, Conseiller général, relève que dans la Feuille officielle du 14 février il est indiqué qu'à la demande du Conseil communal, les Ponts et Chaussées ont décidé de fermer passablement de chemins bétonnés, notamment entre Montbrelloz et Rueyres-les-Prés. Quelles sont les raisons de cela ? Est-ce une volonté de la Commune de le faire uniquement dans ce secteur ? Sur tout le territoire communal ?

**M. Yves Blanc**, Conseiller général, a remarqué que, durant ces grandes tempêtes, il y a une partie du bâtiment de l'Hôtel du Débarcadère qui s'est arrachée (plaques en Eternit) et s'est retrouvée sur la route. Le prochain coup de vent, c'est le reste qui va partir. Il désirerait savoir si le Conseil communal a approché les propriétaires pour qu'ils sécurisent leur bâtiment.

**M. Yves Blanc**, Conseiller général, a remarqué, vers le terrain de football, dans le secteur côté ruisseau qu'une barrière en bois a été posée. Des gens lui ont dit qu'ils ne comprenaient pas pourquoi car avant cet endroit était utilisé comme parking pour des manifestations de foot ainsi que pour des manifestations de la Commune. Il n'existe pas de possibilité d'ouvrir cette barrière. Il trouve cela pénalisant pour tout le secteur et demande des informations à ce sujet.

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

**M. Samuel Ménétrey**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Julmy qu'effectivement il s'agit d'une décision communale de limiter l'accès à certains chemins AF, chemins qui sont prioritairement dévolus à l'agriculture et dans un second temps à d'autres mobilités. Le Conseil communal essaie de privilégier les bons canaux pour les bons véhicules, comme cela a été fait pour La Corbière où finalement les gabarits des voitures ne permettent pas de croiser dans ces chemins-là sans empiéter sur les champs. Ce n'est pas forcément idéal non plus pour la mobilité douce d'avoir des voitures qui roulent rapidement sur ces chemins. Finalement les routes collectrices sont suffisantes pour les voitures au sens du Conseil communal. A **M. Julmy** qui demande si cette politique va être adoptée sur tout le territoire communal, **M. Ménétrey** répond que le Conseil communal n'a pas encore pris de décision à ce sujet pour tout le territoire. Par contre il s'agit d'une politique qui a été adoptée pour un chemin du côté de La Corbière et pour plusieurs chemins entre Montbrelloz et Rueyres-les-Prés et Sévaz. En lien avec les interactions qui peuvent être vues, le Conseil communal réfléchit pour l'instant au cas par cas lorsqu'il y a conflit.

**M. Eric Chassot**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Blanc qu'il y a moins de 15 jours une vision locale a eu lieu à l'Hôtel du Débarcadère avec le Juge et les deux parties en présence. Un dossier photos complet a été constitué par le Juge et son équipe qui sera remis aux parties. Le Juge a pu prendre connaissance de la problématique. Sachant que l'on est en procédure, on ne peut prendre aucune initiative à cet endroit, le Conseil communal pense que le Juge a bien vu la situation et qu'il va prendre les mesures nécessaires le plus rapidement possible.

**M. Jean-Claude Votta**, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Blanc que l'emplacement vers les terrains de football est une zone sportive et le FC Estavayer a besoin maintenant de plus de place pour préserver aussi le grand terrain. Cela ne sera plus une zone de parcage pour les véhicules mais une zone d'entraînement pour le sport. Ceci est également une amélioration par rapport aux riverains de cette zone, les nuisances sonores étant déplacées plus vers la forêt et moins vers eux.

**M. François Julmy**, Conseiller général, rebondit sur les remarques par rapport aux commissions. Le nombre de commissions obligatoires ou ad hoc existantes est important. En tant que membre lorsque l'on est interpellé par quelque chose, lorsqu'un objet doit être travaillé, on peut aussi bouger, ne pas attendre une convocation du Président. Ecrire au Conseil communal, écrire au Bureau, écrire aux collègues de la commission en question pour convoquer une séance extraordinaire avec différents objets. C'est aussi le rôle de chacun de ne pas être attentiste et de prendre l'initiative de faire bouger les choses si l'on n'est pas satisfait.

**Mme Rose-Marie Rodriguez**, Conseillère générale, remercie M. Julmy qui a très bien compris le but de son intervention. Pour elle, il n'était aucunement question d'attaquer qui que ce soit, on est tous ensemble pour travailler ensemble du même côté. Une commission, une commune, ce n'est pas une personne. Si Estavayer, c'est juste une personne, alors on est perdu. C'est vraiment cela qu'elle a voulu dire et le fait de communiquer d'abord entre les membres et moins à l'extérieur de manière maladroite. Elle n'aime pas pratiquer la langue de bois et promet qu'elle aime la sincérité et la transparence aussi.

**Mme Rose-Marie Rodriguez**, Conseillère générale, demande si la réfection de la Route de la Longeraie est achevée ou manque-t-il encore une dernière couche de roulement ? En effet, elle a été récemment interpellée par des utilisateurs et des employés du Centre de santé de La Pierre blanche, anciennement La Corbière. Elle-même s'y rend une fois par mois. Cette route compte sept gendarmes couchés très ou trop hauts et qui rendent cette route tout à fait pénible. Même en ralentissant au maximum, le fait qu'il y en ait sept est désagréable et actuellement dommageable pour certaines voitures, si elle en croit les traces de peinture ici et là. D'où la question de la couche de roulement supplémentaire qui pourrait

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

atténuer ces sensations. Au-delà de cela, et même si elle approuve l'idée d'empêcher que cette route ne devienne un boulevard de vitesse, elle s'interroge sur l'utilité de rendre l'accès au Camping de La Corbière et au Centre de santé si désagréable. Il s'agit de deux entreprises dont le but est d'attirer du monde dans la Ville, à travers le tourisme et la santé ; or la route qui les dessert ne donne surtout pas envie de s'y rendre. C'est dommage. Elle demande ensuite ce qu'il en est des futurs travaux du bassin de la piscine du Stavia ? On l'a informée que ceux-ci devraient démarrer dans un futur proche, mais qu'ils débordent sur la rentrée des classes en septembre, avec le risque de priver les élèves de deux mois de piscine. Qu'en est-il réellement ? Est-ce que le Conseil communal peut s'engager à faire son possible et même plus pour que ces travaux aillent aussi vite que possible tout en garantissant leur qualité d'exécution ?

**M. Joseph Borcard**, rapporteur du Conseil communal, répond à Mme Rodriguez que les travaux de cette route sont terminés. Il reste uniquement à indiquer par une peinture les gendarmes couchés. Les sept gendarmes couchés ont fait l'objet d'une mise à l'enquête. La pente des gendarmes couchés qui se trouvent devant la ferme est la même que celle qui existait avant. Pour les cinq autres, la pente est un peu plus faible. Il suffit de rouler lentement.

**M. Jean-Claude Votta**, rapporteur du Conseil communal, répond qu'effectivement les travaux seront en cours dès le mois de juillet à la piscine du Stavia et auront lieu jusqu'aux vacances d'automne, donc effectivement ils vont déborder 1 mois, 1 ½ mois sur la période scolaire. Ils vont essayer de faire au plus vite mais il n'y a pas vraiment de moyen de pression pour faire avancer les choses. Les entreprises interviennent l'une après l'autre et il faut respecter les étapes de ces travaux qui sont quand même assez conséquents.

**Mme Marlis Schwarzentrub**, Conseillère communale, informe qu'effectivement lorsque le Secteur des écoles a appris la durée des travaux pour la piscine, ce point a été discuté avec le responsable du Secteur des sports et le Responsable d'établissement. Cela perturbe passablement le fonctionnement de l'école. Des solutions de substitution vont essayer d'être trouvées pour cette troisième heure d'activité physique qui sera supprimée en faisant des exercices dehors en étant un peu plus imaginaire. Peut-être qu'une demande sera faite au Conseil général pour un montant pour une location d'infrastructure ou autre chose, ce point est actuellement à l'étude. Lorsqu'on voit le temps que nécessite une telle rénovation, dans le futur lorsque des travaux seront prévus, Mme Schwarzentrub relève qu'il faudra bien réfléchir si tout a été étudié, si cela vaut la peine de reporter certains travaux pour tous les regrouper en une fois. La dernière fois, la piscine a été fermée pendant 6 mois et on voit 5 ans après on la referme pendant 4 mois et cela perturbe le fonctionnement des utilisateurs. Il faudra vraiment être attentif à l'avenir lorsque des travaux de rénovation seront prévus de faire le tout pour avoir la perturbation une seule fois. C'est une bonne leçon pour la suite.

**M. Jean-Michel Bondallaz**, Conseiller général, relève qu'il y avait deux petits arbres devant le Café du Centenaire il n'y a pas très longtemps, les deux sont morts. Il demande si leur remplacement est prévu.

**M. Dominique Aebischer**, rapporteur du Conseil communal, répond par l'affirmative sur l'état de ces arbres. Des doutes existaient sur le fait que le restaurateur avait intérêt à ce qu'ils soient malades. La difficulté actuelle et que oui la Commune désiretrait replanter des arbres à cet endroit mais il faut trouver un terrain d'entente avec le restaurateur qui a sa terrasse à cet endroit. Des discussions vont avoir lieu pour faire le mieux possible.

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

Cette séance était donc la dernière à laquelle M. Losey, Syndic, assistait. **M. le Président** aimerait dire quelques mots pour le remercier de son grand investissement et revenir brièvement sur son parcours :

« Monsieur le Syndic, Cher André,

Vous avez récemment annoncé votre départ du Conseil communal pour la fin du mois de février et si nous regrettons cette décision, nous ne pouvons que la respecter.

Vous avez eu le privilège de décider vous-même de la date de votre sortie. Votre départ a tout de même un sacré point positif : je ne serai plus obligé de vous vouvoyer. Pour cette dernière, Monsieur le Syndic, permettez-moi donc de faire une entorse à nos sacro-saintes règles en te tutoyant ce soir.

Donc, mon cher André, on dit souvent que derrière tout grand homme se cache une grande femme. Donc je vais commencer cette intervention en rendant hommage à ton épouse Chantal.

Chantal, depuis de nombreuses années, tu as accepté de partager ton époux (quoique je ne sois pas certain que la formulation soit très adéquate) avec la population d'Estavayer. J'imagine qu'il y a eu un nombre incalculable de fois où des citoyens sont venus accaparer André alors que vous profitiez d'un joli moment en famille. Tu ne comptes certainement plus les jours où André passait en coup de vent à la maison entre deux séances et où ses collègues du Conseil communal le voyaient plus souvent que toi.

Prochainement, Chantal, tu auras le plaisir de retrouver un mari qui aura tout son temps à te consacrer. Ce sera certainement nouveau et un peu bizarre pour toi. Quand tu rentreras du travail, ton jeune retraité aura tout fait à la maison, tu n'auras plus qu'à mettre les pieds sous la table en attendant qu'il te serve le repas qu'il aura préparé avec amour, l'aspirateur sera passé, le linge fraîchement repassé sera rangé dans l'armoire, etc. Zut, je m'égare et je ne suis pas certain que tout se passera ainsi. Par contre, ce qui est certain, c'est que vous aurez beaucoup plus de temps pour pouvoir aller vous balader, pour recevoir vos amis et pour aller suivre les matchs de foot de votre petit-fils aux quatre coins de la Suisse.

André, tu as donc décidé de tirer la prise de l'engagement communal à la fin de ce mois. C'est donc la dernière fois que tu participes à une séance du Conseil général. Je n'ai pas compté le nombre de séances auxquelles tu as participé, ça m'aurait pris bien trop de temps mais je peux sans peine imaginer qu'elles représentent un nombre impressionnant d'heures au service de la collectivité publique.

Je ne veux pas refaire ici tout l'historique de ton parcours au sein des autorités politique d'Estavayer-le-Lac puis d'Estavayer, tout a déjà été raconté en long et en large dans les médias régionaux depuis l'annonce de ton départ.

Après t'être investi dans les sociétés locales, le tennis notamment que tu as présidé, tu as été élu au Conseil général au début des années 90 alors que certaines personnes présentes dans cette assemblée n'étaient encore qu'une vague idée dans l'esprit dans leurs géniteurs ...

Tu as présidé le Conseil général d'Estavayer en 2000 puis tu as été pris d'un coup de folie et tu as décidé d'aller voir si l'herbe était plus verte du côté du Conseil communal en 2001. Tu as eu la charge de divers dicastères, est devenu Vice-Syndic puis, au départ d'Albert Bachmann, tu as tout naturellement repris la charge de la syndication. Tu as vécu une première fusion avec Font puis est venu le temps de la fusion des sept Communes. Tu resteras dans l'histoire comme le dernier Syndic de la Commune d'Estavayer-le-Lac mais surtout comme le tout premier Syndic de la Commune d'Estavayer.

Tes origines (il ne faut pas oublier que tu as grandi dans un village voisin qui n'était pas encore un paradis fiscal à l'époque) rappellent que, depuis longtemps, il était possible de s'intégrer à Estavayer même sans y être né. Il faut simplement vouloir faire l'effort d'aller vers les autres et de s'y intéresser.

Tu es notre Syndic, la première personne à laquelle les gens pensent lorsque le sujet de la Commune vient sur la table (même si je sais que toute discussion politique a été bannie dans vos repas de famille à Sévaz).

Tu es celui qui a accepté de prendre la grande responsabilité de conduire le bateau de la toute fraîche nouvelle Commune d'Estavayer. En tant que Syndic, tu es aux avant-postes et c'est très souvent sur toi que retombent les lauriers ou les critiques.

Tu as été un bon Syndic et j'estime que tu mérites un très grand nombre de lauriers et de félicitations. Tu as toujours privilégié le dialogue plutôt que le passage en force. Tu as cherché à ce que l'intérêt général passe avant l'intérêt particulier.

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

Durant mon année présidentielle, j'ai appris à mieux te connaître (en tous cas mieux que lorsque nos relations se bornaient à boire quelques verres à l'occasion de la Bénichon à Bussy à laquelle tu étais toujours fidèle) et je peux sans problème affirmer que tu es vraiment un chic type. Un mec bien. Tu as su me mettre à l'aise lorsque je me trouvais dans des assemblées où je ne connaissais pas grand monde, tu as toujours veillé sur moi pour que je ne me retrouve pas tout seul. Merci pour ça aussi.

André, le moment est venu de tourner la page et de laisser le bateau communal être pris en charge par un autre capitaine. Ton successeur (car on ne te remplace pas dans cette fonction mais on te succède) va reprendre un navire en bon état de marche, avec un équipage qui fonctionne très bien et avec des perspectives d'avenir très réjouissantes. L'horizon n'est pas dégagé mais les outils sont à disposition pour affronter les tempêtes qui pourraient arriver.

Cher André, au nom de toute la population, je te félicite chaleureusement pour ton investissement et te remercie pour ton dévouement. Je te souhaite tout le bonheur du monde pour la suite. »

Il donne ensuite la parole à différents intervenants :

**M. Dominique Aebischer**, Conseiller communal, qui souhaite exprimer quelques mots de la part du Conseil communal, en ces termes : « Cher Syndic, Cher André, Dédé,

Quelle stupéfaction pour notre Exécutif, suivi d'un long silence, lorsque lundi 13 janvier, à la fin de notre séance hebdomadaire, vers 11h50, tu as transmis au Vice-Syndic, ta lettre de démission de ta fonction de Syndic pour la fin février et finalement c'est toi qui l'as lue avec beaucoup d'émotion. Oui, nous savions que tu ne repilerais pas pour une nouvelle législature. Mais jamais, j'aurais imaginé que tu nous quittes une année avant. Je ne me permettrais pas de juger et je défie quiconque de le faire. 29 ans d'engagement politique pour ta Commune, dont 19 à l'Exécutif. Cela s'appelle du dévouement communal, au détriment de la vie familiale et des loisirs, ce que beaucoup de citoyens oublient. Tout au long de ces années, tu as touché à plusieurs dicastères. Tout d'abord, à ton arrivée en 2001, tu as fait tes premières armes avec le dicastère de l'eau et de l'épuration, ensuite l'aménagement du territoire et les bâtiments et finalement la syndication avec l'administration et le personnel. Tu as su évoluer en même temps que notre Commune, avant et après fusion, pour laquelle tu t'es d'ailleurs fortement investi. Avec cette expérience, tu as été un très bon Syndic. Tu nous as, Conseillers communaux, sans cesse inculqué la collégialité, chère à tes valeurs, mais aussi fait énormément confiance et donné beaucoup de liberté dans nos propres dicastères, ce qui est une énorme qualité d'un chef. Tu as su gérer les caractères et les égaux de chacun à l'Exécutif. Personnellement, tu m'as convaincu en 2001 de me mettre candidat au Conseil général sur la liste PDC. Et depuis, nous nous sommes énormément côtoyés. Pas un nuage à l'horizon. Enfin si...de 2006 à 2008, lorsque j'étais Président du PDC staviacois, nous n'étions pas toujours d'accord. Je pense surtout à l'emplacement de la nouvelle salle triple et à la vision d'un futur centre sportif. Eh oui, 14 ans après, on en parle toujours. Sans rancune. Tu m'as aussi donné goût à un sport magnifique, le tennis. Technique, physique, mental, tout est mis à contribution. Mais là, et tu ne vas certainement pas me contredire, contrairement à la politique l'élève a rapidement dépassé le maître.

Cher Dédé, à mon tour de te dire que tu es un chic type avec de grandes valeurs. Il est difficile de créer des amitiés en politique mais avec toi, j'y suis parvenu. Tu as été un exemple pour moi et certainement pour d'autres Conseillers au fil de ces années et, en leur nom, je me permets de te souhaiter le meilleur pour ta future vie de retraité et de profiter au mieux de ton temps libre à partir du 1er mars. D'ailleurs, j'ai une pensée pour Chantal, ton épouse, tes enfants, petits-enfants, Marie, ta maman, à qui tu vas pouvoir donner plus de temps. Ils le méritent.

Merci M. le Syndic, merci Dédé »

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

**M. Dominic Catillaz**, au nom du Groupe PDC, en ces termes : « Cette séance est la dernière de notre Syndic, André Losey, membre du PDC Estavayer. André s'est investi pour notre parti et pour la Commune depuis presque 30 ans. C'est un homme précieux qui a toujours pris à cœur son engagement. 10 ans de Conseil général, 19 ans de Conseil communal, ce n'est pas une petite affaire. Bien des projets ont passé entre ses mains et bien des décisions ont été prises. Pas toujours évident de contenter tout le monde. André s'est montré compréhensif et soucieux de trouver la bonne solution. A l'image de son parti, il a souvent recherché un consensus pouvant arranger les différents partenaires. Celui qui s'engage en politique sait pertinemment que ce n'est pas toujours possible et souvent, il faut décider, trancher et ensuite s'accommoder des conséquences. Il faut avoir les épaules larges et prendre sur soi. André l'a très bien compris et c'est avec un esprit ouvert qu'il a participé à de nombreuses séances, en journée et en soirée. Sa fonction lui a demandé des efforts réguliers, de la disponibilité et beaucoup de compréhension. Sa famille, témoin direct et discret de ce que vit une personne publique, sait et apprécie en faisant bien des concessions. Merci à eux de nous avoir permis de travailler avec leur mari, papa et autre lien de parenté.

Aujourd'hui, André rentre dans les rangs, mais il reste dans le groupe de ceux qui l'ont fait, ceux qui ont répondu présent quand on leur a demandé et juste cela mérite déjà notre respect. Comme je l'ai dit, André a participé à la mise sur pied de nombreux projets. Ce que l'on retient c'est surtout le personnage qui a réussi à faire tomber les frontières entre une petite ville et les villages voisins pour créer ce que nous sommes aujourd'hui, une Commune fusionnée importante de notre Canton et forte dans notre région. Le PDC Estavayer te remerciera encore lors de son assemblée générale mais d'ores et déjà, pour tout le travail fourni, pour tous les efforts, pour ta disponibilité, nous te disons un grand merci et bravo. Bonne retraite et au plaisir de te revoir détendu lors des nombreuses manifestations qui colorent notre Cité. »

**M. Marco Bezzola**, au nom du cercle PLR d'Estavayer, en ces termes : « Pour donner suite à l'annonce récente de la démission de M. André Losey, Conseiller communal et Syndic de notre Commune, je me permets de prendre la parole au nom du cercle PLR d'Estavayer. Depuis 1991 il siège au Conseil général, le préside en 2000 et après 20 ans d'engagement au sein de l'Exécutif, le premier Syndic de notre nouvelle Commune fusionnée nous quitte. Ce départ est largement documenté dans nos tabloïdes et autres réseaux sociaux, encore hier dans La Liberté et dans Le 24H.

Monsieur le Syndic, Cher Dédé. Que de chemins parcourus.

À la suite de la dissolution du Mouvement d'Action Staviacois, je me souviens de notre discussion au Tennis Club d'Estavayer en 2005, tu m'avais dit "toi tu dois aller chez les Radicaux". J'avais déjà suivi ton conseil alors. Le Groupe PLR te remercie pour la franche collaboration durant toutes ces années et pour toutes les bonnes choses que tu as amenées à la Ville d'Estavayer-le-Lac et à la Commune d'Estavayer. La fusion que tu as marquée de ton empreinte fait partie des grandes réussites que tu as à ton actif. Nous te souhaitons une belle retraite politique, que tu puisses encore davantage profiter de ton épouse Chantal, de ta famille et de tes amis, et nous nous réjouissons de te rencontrer lors de l'une ou l'autre manifestation, qui ne manque pas dans notre belle Commune.

Merci Dédé, bon vent à toi et surtout bonne santé. »

Chaque intervention est ponctuée de nombreux applaudissements.

**M. le Président** donne à nouveau la parole à M. le Syndic pour une dernière communication. **M. le Syndic** prend la parole en ces termes : « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chères toutes et Chers tous,

C'est avec une certaine émotion que je prends la parole pour la dernière fois devant cette Noble Assemblée. Je remercie M. le Président ainsi que mon collègue Dominique Aebischer, MM. Dominic Catillaz et Marco Bezzola pour les louanges et les bonnes paroles à mon égard, je ne sais pas si tout est

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

mérité mais cela fait du bien et je vous en remercie. Un poste de Conseiller communal, de Vice-Syndic ou de Syndic est un poste exposé, nous recevons plus souvent des critiques que des louanges. Il suffit pour cela, et c'est d'actualité, de lire le dernier Barboutzet. Je ne me suis jamais offusqué de ces diatribes à mon égard. Mais sur ce qui me concerne cette année, je trouve scandaleux de mêler mes parents à ce texte. De manière générale je ne trouve pas normal de mêler à ces compositions les membres de la famille des personnes visées. Je souhaite, chers auteurs, que vous en teniez compte à l'avenir. Pour moi une page se tourne, en effet, après 19 années passées au Conseil communal et avant avoir siégé 10 ans au Conseil général, c'est, plutôt c'était ma dernière séance ! J'ai toujours eu beaucoup de satisfactions à vous côtoyer toutes et tous lors de ces sessions et bien sûr après celles-ci ou à d'autres occasions. Que de rencontres, que de discussions, que de séances. Plus de 130 séances de Conseil général, près de 900 séances de Conseil communal, sans compter les séances de commissions, de préparations et celles dans les organismes hors Commune. C'est une grande satisfaction pour moi d'avoir vécu tous ces moments très riches en rencontres et expériences profitables. En presque 30 années d'activités au sein de notre belle Commune, j'ai fait la connaissance de nombreuses personnes élues ou non. Je vous remercie toutes et tous, collègues du Conseil communal, Conseillères et Conseillers généraux, actuels et anciens pour tout ce que vous m'avez apporté. Je remercie également mon épouse et ma famille qui m'ont toujours soutenu dans ces activités. En politique il faut savoir être patient, les projets prennent du temps pour éclore, certaines fois ce n'est pas le bon moment, les mentalités ne sont pas encore prêtes pour des projets trop novateurs. Et lorsqu'un projet est lancé, il faut encore passer toutes les étapes juridico-procédure-politico et j'en passe. J'ai eu la chance d'être en charge de plusieurs dicastères, de ce fait mes 19 années se sont déroulées en trois phases et ont passé très vite.

En première législature j'étais en charge du dicastère de l'eau et l'épuration ; des projets importants s'y sont concrétisés :

1. La déshydratation des boues qu'on ne pouvait plus légalement épandre sur les champs,
2. La désodorisation des lits bactériens que les habitants de Font demandaient depuis longtemps ; d'ailleurs chacun pouvait s'en rendre compte, on sentait régulièrement l'odeur de la STEP en passant sur la route Estavayer-le-Lac – Font.
3. Le prétraitement d'ELSA est un projet important, il fut une excellente collaboration entre cette entreprise et notre Commune.

Puis pendant plus de 7 ans j'ai été en charge de l'aménagement du territoire, de la police des constructions et des bâtiments et en parallèle j'avais la vice-syndicature. Là il y a eu les transformations en deux étapes du bâtiment du Stavia ; une pour les locaux loués aux médecins et à la Justice de paix et une autre pour la salle de spectacles. Mon ancien collègue du Conseil, le regretté Frédéric Petitpierre, alors en charge de la culture m'avait dit lors du premier message : Un groupe de personnes, actives dans la culture, m'a demandé de pouvoir disposer de la salle de spectacles pour y organiser des concerts, des théâtres et d'autres types de spectacles, j'ai vu que tu avais CHF 100'000.00 dans les divers, ça va le faire pour les travaux d'aménagement... La suite vous la connaissez peut-être, juste un petit dépassement de crédit de CHF 9'718.00 sur CHF 2'210'000.00 pour la première étape et nous avons dû demander un crédit complémentaire pour la salle de spectacles qui nous a finalement coûté CHF 1'150'000.00. Dans ce dicastère il y a également eu l'excellente expérience de la construction de la salle Amarante dont le coût s'élevait à près de CHF 12'000'000.00, un record pour l'époque. Ensuite, depuis septembre 2013, j'ai eu l'honneur d'être le Syndic de la Commune d'Estavayer-le-Lac jusqu'en 2017 et depuis notre belle fusion à nouveau Syndic de la Commune d'Estavayer. Le point fort de cette période est sans conteste la fusion. Ce fut une belle aventure déjà lors de la préparation de celle-ci et la suite vous la connaissez puisque nous entamons notre 4<sup>e</sup> année de Commune fusionnée et tout se passe pour le mieux à mon avis. J'ai donc passé 19 ans au Conseil communal, mais on peut dire en trois phases différentes 5 ans Conseiller communal, plus de 7 ans Vice-Syndic et près de 7 autres années Syndic. Toutes ces phases ont été très intéressantes et passionnantes.

DATE : 19 FEVRIER 2020 – 20h00

Je quitte ces fonctions le cœur léger, très heureux d'avoir participé à l'évolution de nos Communes ces 19 dernières années et avec le sentiment d'avoir contribué à cette belle évolution. Je vous souhaite à toutes et à tous encore beaucoup de satisfactions et de plaisir dans vos tâches communales et me réjouis de vous rencontrer à une occasion ou à une autre à l'avenir. Je me réjouis déjà de vous rencontrer tout à l'heure dans le hall pour l'apéritif que j'ai le plaisir de vous offrir. Bon vent à la Commune, Vive la Commune d'Estavayer ! ». Nombreux applaudissements et standing ovation.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande aux intervenants de la soirée de remettre à Mme Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il rappelle le prochain Conseil général qui aura lieu le lundi 30 mars 2020, le lieu sera indiqué en temps utile. Le Bureau, lui, se réunira le lundi 16 mars à 19h30 à la Grenette.

**M. le Président** remercie les Conseillers pour leur écoute et souhaite à tous une excellente fin de soirée. Un grand merci à M. Losey pour l'apéritif offert ce soir. Il souhaite une bonne rentrée. Il lève la séance à 22h35.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La Secrétaire du Conseil général :  
Anne-Claude Christan

Le Président :  
Pierre-Alain Joye

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus